



L'Automobile Club

Association Française des Automobilistes

Le Président

5 avenue de la Paix
B.P. 10164
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 36 04 34
Fax 03 88 36 00 63

HOTEL DE ROQUELAURE
Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat chargé des Transports

246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

DB/IT-D – 2010.049

Strasbourg, le 25 mai 2010

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La Fédération Internationale de l'Automobile a lancé son programme « Make Roads Safe », («pour des routes sûres») initiant une décennie d'actions 2011 – 2020 en faveur de la sécurité routière. Ce programme vient d'être approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies suite à la première conférence mondiale sur la sécurité routière qui s'est tenue en novembre 2009 à Moscou.

Un accident de la route a toujours des causes multiples. S'il est tout à fait exact que, dans la plupart des cas, une ou plusieurs fautes de comportement peuvent être mises en évidence, la conception ou l'état du réseau routier constitue un facteur présent dans 42 % des accidents mortels de la circulation routière (selon d'anciennes enquêtes Réagir).

Or, notre politique de sécurité routière est axée presque exclusivement sur le comportement des usagers.

Il est évident que l'éducation et la formation du conducteur sont des axes essentiels, que certains comportements nécessitent d'être sanctionnés, mais il est tout aussi vrai que la plupart des accidents se produisent lorsque des conducteurs tout à fait normaux font des erreurs, car un geste de conduite sur 500 est techniquement erroné et peut avoir des conséquences tragiques, même pour des conducteurs sobres, responsables, respectant les limitations de vitesse et ayant attaché leur ceinture de sécurité.

Il est donc nécessaire de concevoir et réaliser des infrastructures qui « pardonnent », dans toute la mesure du possible, les fautes que les conducteurs ne manqueront pas de commettre, même s'il faut bien entendu chercher à ce qu'il y en ait le moins possible.

Les Automobile Clubs se battent depuis de nombreuses années pour la mise en œuvre d'un contrôle de l'ensemble des infrastructures routières par des organismes indépendants.

Le programme EuroRAP a été lancé à l'initiative des Automobile Clubs au niveau européen. A l'image du programme EURONCAP (tests des véhicules), il vise à attribuer des notations aux routes européennes en fonction de leur dangerosité.

En classant les routes européennes selon leur niveau de sécurité, EuroRAP fournit aux aménageurs de routes et aux ingénieurs en charge des réseaux des informations de références vitales en termes de sécurité, et permet de sensibiliser le public aux risques de décès et de blessures graves.

Le programme EuroRAP a connu un succès grandissant. Mis en place entre 2003 et 2007 en Grande-Bretagne, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Espagne, Italie, Suède, il se poursuit depuis 2007 en Pologne, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Croatie... et connaît ses premiers développements hors d'Europe.

En France, répondant à une demande répétée de l'Automobile Club, le Président de la République a souhaité, le 14 octobre 2003, que soit publiée "la carte des infrastructures les plus dangereuses, pour permettre aux Français d'adapter leurs comportements".

Après la publication de deux cartes des axes routiers nationaux les plus dangereux de France, le Comité Interministériel sur la Sécurité Routière du 13 janvier 2004 a demandé que la France soit associée au programme EuroRAP, mais depuis lors, il semble que des « questions techniques et administratives » affectent la communication des données sur les accidents de la circulation à EuroRAP.

C'est pourquoi des Clubs dont les membres fréquentent régulièrement et massivement le réseau routier français, ont souhaité réaliser une première étude EuroRAP, axée sur les déplacements touristiques dans l'hexagone, tels que faits en été par les Français et leurs proches voisins belges ou hollandais.

J'ai le plaisir de vous l'adresser.

Cette étude montre que si la France a connu des avancées considérables pendant la dernière décennie en termes de sécurité routière, il reste beaucoup à faire en matière d'amélioration de l'infrastructure, et de la connaissance par l'usager du niveau des risques encourus sur certains axes.

Les activités d'EuroRAP permettent aujourd'hui de disposer d'informations riches et sans précédent sur la sécurité des infrastructures routières en Europe. Certains pays intègrent déjà ces informations dans leur politique de sécurité routière au delà de 2010.

Je souhaite aujourd'hui vous demander votre appui pour que la France, en fournissant les données techniques nécessaires, rejoigne officiellement le projet EuroRAP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de ma sincère considération.

Didier BOLLECKER
Président

